

**AVIS D'ATTRIBUTION  
APPEL D'OFFRES**

**Identification de l'organisme passant le marché**

Commune de Saint-Bonnet de Mure  
34 avenue de l'Hôtel de Ville  
69720 SAINT BONNET DE MURE  
Monsieur le Maire, Jean-Pierre JOURDAIN  
Tel. 04.78.40.99.58 - Fax 04.78.40.83.65  
Mail : [servicestechniques@saintbonnetdemure.com](mailto:servicestechniques@saintbonnetdemure.com)

**Procédure de passation**

Marché de fournitures et services passé en procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'article R.2124-2 du Code de la Commande Publique

**Objet du marché**

Fourniture et livraison en liaison froide de repas et de gouters aux restaurants scolaires et accueils de loisirs  
N°2022-002

**Découpage**

Sans objet

**Forme du marché**

Accord-cadre à bons de commande avec la fixation d'une quantité mini annuelle et d'une quantité maxi annuelle :

Désignation	Quantité mini annuelle	Quantité maxi annuelle
Repas	70 000	200 000
Gouters	6 000	10 000

Codes CPV pertinents :  
15894210 : Repas pour écoles  
Codes CPV secondaires :  
55521200-0 : Services de livraison de repas

**Durée du marché ou délai d'exécution**

Date de début d'exécution du marché : 1<sup>er</sup> septembre 2022 au dernier jour des vacances scolaires d'été 2023  
Renouvelable 3 fois 1 an par reconduction tacite

---

**Critères d'attribution**

Valeur technique : 60 %

Prix : 40 %

---

**Titulaire du marché**

 SCOLAREST COMPASS-GROUP France  
Direction Régionale AURA  
Immeuble le Mirage  
53 avenue Paul Kruger  
69100 VILLEURBANNE  
SIRET N°632 041 042 63126

---

**Date d'attribution**

15 Juin 2022

---

**Nombre d'offres reçues**

5 offres

---

**Procédure de recours**

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Lyon  
184 rue Duguesclin - 69433 LYON CEDEX 03  
TEL : 04.78.14.10.10 ; FAX : 04.78.14.10.65

Courriel : [greffe.ta-lyon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lyon@juradm.fr)  
<http://www.lyon.tribunal-administratif.fr>

---

**Introduction des recours**

La procédure peut faire l'objet de plusieurs recours : un référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation et jusqu'à la signature du contrat (L. 551-1 du code de justice administrative), un référé contractuel (L. 551-13 du CJA une fois le contrat signé et sous conditions voir CJA). Le contrat lui-même peut faire l'objet d'un recours en contestation de validité dans les deux mois suivants sa publication (CE, 4 avril 2014, Tarn et Garonne, n° 358994), il est également possible de solliciter la résiliation du contrat et d'attaquer le refus (CE, sect., 30 juin 2017, n° 39844).

---

**Date d'envoi du présent avis**

Le vendredi 17 Juin 2022 (BOAMP, JOUE, marchés sécurisés et site Mairie)